

ACTUALITÉ

Elections TPE

P.4



ENCART DÉTACHABLE : contre les discriminations LGBTphobes, de l'école à l'université.

SOMMAIRE

P.3 / ÉDITORIAL

par Hervé Basire

P.4 / ACTUALITÉ

- . Loi travail
- . 70 ans de l'AFPA
- . Elections TPE
- . Fusions et comUE
- . Rentrée scolaire

P.10 / PAROLE À...

. Patrick Touseau

ENCART DETACHABLE

- . Contre les discriminations
LGBTphobes
de l'école à l'université

P.11 / VIE FÉDÉRALE

- . Formation syndicale
- . Scolarisation enfants Roms
- . Conditions de travail

P.14 / INTERNATIONAL

- . Francophonie
- . TAFTA/CETA

P.16 / RETRAITÉS

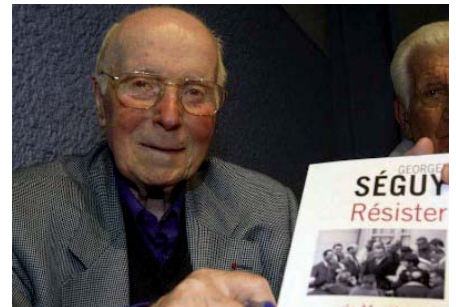
- . Continuité de la vie syndicale
- . Conférence de l'UFR
- . Loi Travail

le lien /

Tel. 01 55 82 76 12

Directeur de publication
Hervé Basire
n° CPPAP 0320 S 05498
Trimestriel 1 €
FERC - CGT Case 544
93515 Montreuil Cedex
Imprimerie Rivet Presse Édition

C'est avec beaucoup de tristesse et d'émotion que nous avons appris, le samedi 13 août 2016, le décès de **Georges Séguy**, à 89 ans, ancien Secrétaire Général de la CGT de 1967 à 1982.



C'est une grande figure de la CGT et du syndicalisme qui vient de nous quitter. Infatigable porteur de valeur humaine et des droits émancipateurs pour tous les salariés, c'est ce qui le guidera jusqu'à son dernier souffle.

Très tôt dans sa jeunesse, il s'engage dans la résistance au moment de la deuxième guerre mondiale.

De par son engagement en tant que premier dirigeant de la CGT, il aura à cœur de faire vivre la démocratie interne de la CGT. Tout comme, il laissera une place importante aux jeunes et aux femmes pour qu'ils/qu'elles prennent des responsabilités.

Sa responsabilité sera marquée notamment par les événements de mai 68 avec de nombreuses grèves dans les entreprises, qui conduiront à une augmentation de 35% du SMIG et de la création des sections syndicales d'entreprise, suite aux négociations de Grenelle et son relevé de conclusion.

Encore aujourd'hui, il était très attentif et au fait de l'actualité dans un monde où le capitalisme n'a plus de limite, faisant progresser la précarité et les inégalités de façon incessante. Il disait en 2013 : « Il ne suffit pas de s'indigner, il faut s'engager ».

Cette formule trouve encore tout son sens, avec la Loi travail et tous les choix politiques qui ne répondent pas aux revendications premières des salariés. [...]



Centre Benoît Frachon inondé



En juin 2016, alors que nous célébrions le 80^e anniversaire des congés payés, nous constatons une nouvelle fois que de très nombreux salariés, retraités et privés d'emploi sont exclus du droit aux vacances. La lutte sociale de juin 36, accompagnée d'un formidable souffle de liberté et de progrès social, avait donné naissance à de très nombreuses initiatives s'inscrivant dans une logique d'Éducation Populaire dans le domaine du loisir, de la culture et des sports.

Ces secteurs, privés aujourd'hui de financements, abandonnés par l'État, n'ont plus les moyens de répondre aux besoins et aux défis de notre temps. Facteurs essentiels du vivre ensemble, ils seraient pourtant indispensables pour combattre le repli sur soi, l'obscurantisme et l'ensemble des idéologies de haine et d'exclusion qui traversent de nombreuses couches de notre société. Face aux drames qui ont touché Nice et la banlieue de Rouen, le gouvernement n'oppose que des logiques sécuritaires et alimente les réflexes de peur et l'islamophobie.

Les appétits grandissants des grands groupes économiques et financiers, des lobbys militaro-industriels captant le fruit du travail collectif, prétendent imposer à tous les secteurs de la société, à tous les peuples, leurs modèles de pensée : ils sont les véritables responsables de la crise que nous traversons.

La loi « travail » imposée contre la volonté d'une grande majorité de salariés et de français représente un recul des droits individuels et collectifs des salariés. Le gouvernement, privé de majorité, fait semblant d'accorder quelques

concessions mais sur le fond poursuit une logique imposée par le MEDEF qui a obtenu déjà beaucoup lors de la mise en place des pactes dits « de responsabilité » et du CICE sans aucune contrepartie sur l'emploi. Valls annonce pour la rentrée une baisse de l'impôt des entreprises. Les détenteurs de capitaux restent les grands gagnants de cette politique.

Les salariés n'ont d'autres choix que de poursuivre et amplifier les mobilisations pour imposer des alternatives aux politiques d'austérité et faire respecter leurs droits.

C'est le sens de l'appel à l'action par la grève et la manifestation le 8 Septembre dans l'Éducation et de la journée interprofessionnelle du 15 septembre contre la loi « Travail » mais les questions de salaires, de conditions de travail, d'emploi et de services publics seront bien évidemment au cœur de ces journées et doivent être au cœur de l'activité syndicale de rentrée.

Si le rapport de force doit s'exprimer dans chaque service et chaque entreprise autour des revendications élaborées par les salariés, la question essentielle du renforcement de la CGT doit aussi être au centre des débats.

La confiance renforcée dans notre organisation, la volonté de refuser l'enfermement corporatiste et catégoriel pour privilégier le « tous ensemble » doivent permettre d'ouvrir grandes les portes de nos syndicats à toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés dans la lutte ces derniers mois.

Hervé BASIRE, secrétaire général

« ouvrir grandes les portes de nos syndicats »

ACTUALITÉ

LOI TRAVAIL : LE 15 SEPTEMBRE, TOUTES ET TOUS DANS LA RUE POUR SON ABROGATION !

Le gouvernement a donc imposé son projet de loi en utilisant à nouveau le 49-3 pour museler toute opposition parlementaire, y compris dans sa propre majorité.

Le Premier Ministre, Manuel Valls, a même eu l'intention d'en faire autant avec l'intersyndicale CGT-FSU-SOLIDAIRES-UNL-FIDL en tentant d'interdire une manifestation parisienne.

Il a dû reculer devant notre détermination à manifester, malgré une éventuelle interdiction, et devant l'indignation que suscitait cette atteinte insupportable à ce droit fondamental. Il avait auparavant exploité, avec son ministre de l'intérieur, les incidents en marge des manifestations et voulu assimiler les militants syndicaux aux casseurs en multipliant les tentatives d'intimidation et les arrestations de manifestants pour lesquels nous réclamons l'arrêt des poursuites et leur relaxe.

Malgré tout cela, la mobilisation n'a pas faibli. Après le succès du 31 mars, l'impressionnante manifestation nationale du 14 juin a montré que le gouvernement n'avait pas réussi à retourner l'opinion publique contre les opposants à la loi travail.

La douzième journée d'action et de manifestation a donc eu lieu, chose exceptionnelle, le 5 juillet, à la veille des vacances. Elle a montré que la volonté des salarié-es de s'opposer à la casse du code du travail est toujours aussi forte, 4 mois après le début de cette mobilisation hors norme.

Loin de se disloquer, comme l'espérait le gouvernement et le Président de la République, le front syndical s'est maintenu tout au long de cette période et la dernière réunion de l'intersyndicale en juillet a acté pour



la rentrée une 13^e journée de mobilisation, le jeudi 15 septembre. Le vote et la promulgation de la loi qui doit s'en suivre ne règlent rien.

Durant la période estivale et les congés payés -un acquis des luttes de 1936 -, par l'envoi de cartes postales à Matignon, par les initiatives décidées partout en France dans les festivals, sur les lieux de vacances, aux péages, nous avons dit notre opposition totale à la loi.

Tout cela pour confirmer que nous avons bien l'intention de reprendre les grèves et manifestations de rue en septembre.

Malgré les tentatives gouvernementales pour discréditer le mouvement syndical, et tout particulièrement la CGT qui a été la cible privilégiée de ces attaques, l'opinion reste très majoritairement hostile à cette loi.

Elle est perçue pour ce qu'elle est : une attaque en règle contre le droit du travail. L'article 2 et son inversion des normes, les accords locaux pouvant être inférieurs en droit aux accords de branche, est au cœur de ce dispositif.

Si le gouvernement a dû concéder certains reculs dans cette loi inique devant la puissance de la mobilisation, ce qui est à mettre à l'actif de l'action syndicale, notre volonté est aujourd'hui d'en obtenir son abrogation !

Ce dont ont besoin les salarié-es, les privé-es d'emploi, les jeunes, c'est un code du travail du XXI^e siècle, pas d'une insupportable régression sociale.

ET LA CGT CRÉA L'AFPA...

Philippe Martinez ouvrira le colloque « les 70 ans de l'AFPA, la CGT et la Formation Professionnelle », le 17 novembre prochain, à Montreuil. Ce sera l'occasion de démontrer (il semblerait que ce soit nécessaire) qu'à toutes les époques, la CGT a su faire des propositions modernes pour répondre aux besoins de la société. Pour preuve le 9 novembre 1946, Ambroise Croizat, réunissait par un Décret dans une même structure publique les centres de formation professionnelle, préfiguration de l'actuelle AFPA.

Ce colloque se déroulera à un moment crucial pour l'AFPA. Sous forme associative depuis sa création, elle est en cours de transformation en EPIC¹. Une information consultation des IRP² est en cours, la secrétaire d'État Clotilde Valter loue l'utilité publique de l'AFPA, mais la FFP³ est à l'affût d'une distorsion de concurrence pour « saisir Bruxelles » !

Deux visions du monde s'affrontent : la nôtre, celle de la CGT, qui rappelle que le service public n'est pas une marchandise mais la réponse à un besoin social, et l'autre, capitaliste, qui prêche que tout est bon pour engranger les profits et qui ne reconnaît que la demande solvable. Un débat qui promet d'être animé lors de ce colloque⁴ en deux temps.

Le matin, un rappel historique permettra de mesurer combien la CGT a toujours été capable de revendiquer et de proposer des solutions innovantes pour le monde du travail. C'est ce qui en fait sa modernité quelle que soit l'époque. C'est après-guerre, au moment de la reconstruction, qu'Ambroise Croizat, Ministre du Travail, se dote d'un outil de formation accélérée des adultes pour faire face à la pénurie de main d'œuvre qualifiée.

30 ans plus tard, l'AFPA⁵ se chargera de la reconversion des salariés victimes des « mutations économiques » (sidérurgie, ...) et du chômage de masse. Redonner une qualification à un travailleur, c'est aussi lui redonner de la dignité.

A l'heure du désengagement des pouvoirs publics d'une réelle politique de formation professionnelle, le risque de la banalisation et de la marchandisation de l'AFPA a bien été évalué par la CGT.

Que ce soit au travers du syndicat national des salariés de l'AFPA en lutte depuis 2004⁶ ou des « administrateurs » confédéraux à la gouvernance, la CGT a contribué à ce que l'AFPA soit toujours là, malgré toutes les attaques qu'elle a subies et subit encore. Les nombreux anciens responsables CGT seront là pour en témoigner mais aussi pour confronter leurs expériences au contexte actuel. D'anciens stagiaires et le Président de leur association attesteront de l'incidence qu'a eue une formation à l'AFPA dans leur trajectoire professionnelle.

L'après-midi, des « personnalités » du monde de la formation professionnelle seront également présentes pour tracer des perspectives d'une AFPA qui répondrait aux enjeux de l'époque : quel service public de formation des adultes ? Catherine Perret et Christian Filliot, respectivement mandatée CGT au Conseil d'Orientation et Secrétaire Général du SN CGT AFPA, animeront un débat sur le futur de l'AFPA.

Le Président de l'AFPA et la secrétaire d'État sont invités à y participer pour évoquer les enjeux de société mitoyens de la formation des adultes, tout au long de la vie.

Les questions sont nombreuses telles que l'insertion professionnelle, l'inclusion sociale, l'évolution des certifications, la VAE, l'introduction du numérique en formation, ... et seront au cœur des débats avec une CGT toujours porteuse de propositions modernes, comme depuis 70 ans !

Inscrivez-vous nombreux, pour cette journée du 17 NOVEMBRE 2016, auprès de : cgtafpa@yahoo.fr

¹ Etablissement Public Industriel et Commercial

² Institutions Représentatives du Personnel

³ Fédération de la Formation Professionnelle (MEDEF) qui regroupe les Organismes de Formation privés.

⁴ Cf. Le LIEN N°186

⁵ Dénommée ainsi depuis 1966

⁶ Date de la décentralisation



Ambroise Croizat

ELECTIONS TPE 2016

4 600 000 salariés travaillent dans les toutes petites entreprises (TPE) qui sont d'une grande diversité : de l'artisanat aux professions libérales, en passant par les salariés des particuliers employeurs.

Mais ces salariés travaillent aussi dans les associations sportives, culturelles, de l'animation, des organismes de formation, les écoles privées, ... Des secteurs où les salariés ne connaissent pas toujours leurs droits ou sont l'objet de fortes sollicitations pour ne pas les réclamer, comme dans certaines associations.

A un moment où nos droits collectifs sont remis en cause, nous devons prendre la mesure que les salariés des TPE qui travaillent dans une proximité quotidienne avec leurs employeurs ne bénéficient pas toujours de l'application du droit.

La moitié des salariés consultés indiquent ne pas connaître leurs droits ou/et ne pas être payés pour leurs heures supplémentaires.

Cette élection - sur sigle mais avec des listes CGT personnalisées par région- qui se déroulera du 28 novembre au 12 décembre 2016, par correspondance et par internet, est un moment de débat important avec ces salariés qui croisent rarement notre syndicalisme.

Être salarié d'une TPE n'est en rien semblable à ce que certains de nous connaissent dans les grandes entreprises, la Fonction publique, même si nous pouvons y souffrir des mêmes maux, se rajoutent la proximité de travail avec l'employeur, la dépendance des grandes entreprises, les rapports humains très prégnants comme chez les particuliers employeurs. Ce sont autant d'éléments à prendre en compte.

Ce n'est pas facile d'engager des actions dans les TPE, nous le savons. Mais il est important que la question soit débattue avec les salariés des

TPE. Comme la question du travail, car sans le travail des salariés des TPE un grand nombre de ces entreprises n'existeraient pas.

Nous aborderons ces élections avec la volonté de débattre en proximité, sur les enjeux des élections qui concernent les salariés : droit, conventions collectives, prud'hommes, commissions paritaires, pour des nouveaux droits de représentation, comme un droit d'accès aux activités sociales culturelles sportives. Pour disposer d'éléments et de matériels à reproduire, rendez-vous sur tpe.cgt.fr.

Le 5 septembre, chaque électeur sera informé de son inscription sur la liste électorale. Si les salariés concernés n'étaient pas informés par courrier, ils peuvent vérifier sur le site du ministère mais ils devront, entre le 5 septembre et le 23 septembre s'ils ne sont pas inscrits ou s'ils n'ont rien reçu, s'adresser à la DIRECCTE pour une demande de recours gracieux. Les militants CGT peuvent les y aider.



Trois enjeux pour ces élections :

- La représentativité des organisations syndicales, et le poids de chacun-e pour négocier, pour représenter les salariés notamment dans les négociations interprofessionnelles ou pour les conventions collectives.

- Ces élections contribueront à l'établissement des représentations syndicales dans les conseils de prud'hommes. Additionnées aux résultats DP, DUP, CE de toutes les entreprises du privé, elles donneront les rapports de force départementaux.

- Ces élections donneront à la proportionnelle la représentativité des organisations syndicales dans les commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Même si ces commissions sont, à notre sens, insuffisantes, elles sont le début de la mise en place d'institution de représentation des salariés des TPE. Rappelons-nous que la CGPME comme le MEDEF sont opposés à toutes les commissions paritaires des TPE, comme celles de l'artisanat, en sachant que des commissions spécifiques se construisent aussi dans les professions libérales comme pour les salariés des particuliers employeurs.

TRÈS PETITES ENTREPRISES, TRÈS PETITS DROITS ?

28 novembre au 12 décembre 2016 : période importante pour notre fédération. C'est le moment où les salariés des très petites entreprises vont pouvoir voter et élire leurs représentants CGT dans les commissions paritaires régionales (CPRI). Ce vote servira de base pour désigner proportionnellement les conseillers prud'homaux et enfin permettra de calculer la représentativité des organisations syndicales de salariés.

Notre fédération, alliance de syndicats du public et du privé dans l'éducation, la recherche et la culture, est très directement concernée. Potentiellement, nous couvrons un champ de près d'un million de salariés du secteur privé.

On les trouve dans des instituts de recherche, dans des piscines, dans des Foyers de Jeunes Travailleurs (FJT), dans des associations de loisirs, périscolaires, dans des organismes de formation, dans l'enseignement supérieur... Ils peuvent être animateurs, chercheurs, agents d'accueil, enseignants, secrétaires, jardiniers, formateurs, documentalistes, cuisiniers... Tous les métiers, toutes les missions du champ de notre fédération.

Et pourtant, on les voit peu dans nos instances. On a du mal à les toucher, à les syndiquer, à les aider à s'organiser. Nous parlons souvent de désert syndical. Nous osons l'oxymore honteux : ce sont des syndiqués isolés. Serions-nous si mauvais ? Peut-être pas.

Les salariés du secteur privé que nous syndiquons travaillent très souvent dans des petites entreprises.

Ainsi, dans l'animation, 75% des entreprises ont moins de 11 salariés, 80% dans le sport, 47% dans les FJT, 33% dans l'enseignement privé...

Qui dit moins de onze salariés, dit moins de droits. Selon le code du travail, on ne peut élire un délégué du personnel (DP) qu'à partir du seuil de 11 salariés.

Dans nos branches, nos conventions collectives, nous avons souvent négocié la possibilité d'élire un DP en dessous de ce seuil, souvent à partir de six.

Mais... dans l'animation, plus d'un salarié sur deux travaille dans une entreprise de moins de six salariés. Mais... dans le sport, un salarié sur trois travaille seul. Ce droit est donc bien souvent virtuel.

Travailler dans une petite entreprise a également un impact important sur la situation d'emploi.

Ainsi dans l'animation 29% des salariés des TPE occupent un emploi à temps partiel contre 16% dans les entreprises de plus de 10 salariés.

La taille des entreprises d'une branche est en lien direct avec le rapport de force que l'on peut instaurer dans une entreprise mais aussi dans la branche même comme norme juridique inscrite dans les conventions collectives. Certaines ressemblent étrangement à un copier-coller du code du travail.

La CGT revendique l'universalité des droits à être représenté, le droit pour tous à la santé, à des activités de loisirs, à l'accès à la culture, à de bonnes conditions de travail, à des bons salaires, le droit non pas de survivre mais de se réaliser, de vivre pleinement.



Au-delà de l'enjeu de la représentativité de notre organisation, cette élection peut être une occasion formidable de poser concrètement les questions d'égalité, de droits, de conditions de travail pour l'ensemble des salariés et de travailler ensemble à la syndicalisation et à l'organisation de nos camarades, de gagner tous ensemble de nouvelles conquêtes sociales.

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE CHANTAGE BUDGÉTAIRE POUR LA RESTRUCTURATION DE L'ESR

En instaurant les Communautés d'universités et d'établissements (ComUE), la loi LRU-Fioraso (2013) lançait un plan de restructuration à l'échelle nationale. Objectif : créer une seule université sur un territoire donné pour coordonner l'ensemble des activités d'enseignement supérieur et de recherche (ESR).

Après le démantèlement du service public national engagé par la loi LRU-Pécresse (2007), la création des ComUE imposait le regroupement et la fusion d'établissements sur un territoire, généralement la région. Avec des conséquences dommageables pour les personnels, les formations et les étudiants, cette restructuration visait également les organismes de recherche nationaux et leurs personnels.

Chantage financier

Fin avril, avec la phase de réexamen de l'attribution de huit Initiatives d'excellence (IdEx), l'État a franchi un nouveau pas. Les résultats sont clairs : les budgets ne sont reconduits que pour les bons élèves...

- Bordeaux, Strasbourg et Aix-Marseille sont confirmées : ils ont fusionné.

- Toulouse et Sorbonne-Paris-Cité (Paris 3, P5, P7, P13) qui, freinées par la résistance des personnels, n'ont pas été assez vite dans la voie de l'intégration, sont sanctionnées et perdent les financements « d'excellence ».

- Sorbonne Universités (P4 - P6), Paris-Saclay et PSL voient leur période probatoire prolongée et sont sommés d'accélérer les processus de fusion.

Le message est clair : si elles ne veulent pas voir leurs dotations budgétaires diminuées, les universités doivent accepter les regroupements et fusions.

Le chantage mis en place opère pleinement : pressions politiques (régionalisation oblige) et nouveaux modes de fusion qui n'avouent pas leur nom fleurissent pour récupérer les budgets perdus.

Sorbonne Université lance un site internet d'accompagnement à la fusion et affirme que les délais seront tenus. Paris Saclay veut entrer « dans la traduction concrète de l'université intégrée [...] annoncée, avec un organigramme précis et des répartitions de compétences claires ».

Paris Sciences Lettres se prépare à mettre en œuvre les recommandations du jury : fusion de la ComUE et de la fondation et création d'une université.

Désormais, toutes les étapes de financement des établissements récompenseront les universités à « gouvernance resserrée ».



Ouvrir la voie à la marchandisation et à la privatisation

Les lois d'autonomie des universités et de restructuration de l'ESR, la politique d'austérité menée par ce gouvernement (malgré la prétendue sanctuarisation du budget de l'ESR),

la prise du pouvoir des gestionnaires dans les établissements associée au désengagement constant de l'État poursuivent le processus de destruction du service public d'ESR :

- régionalisation et territorialisation de l'ESR,

- explosion de la précarité (40 % de non titulaires selon le dernier bilan social du ministère qui minimise la situation) et affaiblissement de l'emploi titulaire qui en découle,

- focalisation sur la recherche de ressources propres et diminution des crédits récurrents au profit de crédits sur contrat,

- dévolution du patrimoine (transfert des propriétés immobilières de l'ESR de l'État vers les établissements) que le ministère est en train de préparer.

L'État pilote la contrainte avec les injonctions à la fusion et le chantage aux financements ; il conditionne les subventions à la mise en œuvre d'actions inutiles à la formation et à la recherche ; il s'apprête à se décharger de ses responsabilités en matière d'entretien du patrimoine immobilier sur les établissements.

Livrés à eux-mêmes, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche vont dans le mur : incapables d'assumer leur patrimoine immobilier, ils ne pourront échapper à la mise en faillite sans concessions majeures aux régions et au privé.

QUELLE RENTRÉE 2016 DANS L'ÉDUCATION NATIONALE ?

L'Éducation nationale avait été annoncée par le candidat Hollande comme une priorité. Le président Hollande a, certes, fait voter une loi dite de refondation mais celle-ci se contente de reprendre les politiques précédentes, aggravant le tri social.

Dernier étage de ces « réformes », celle du collège, qui s'applique en cette rentrée. La rentrée 2016 dans les collèges sera d'ailleurs « sportive » car aux EPI (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires), AP (Accompagnement personnalisé) et autres « pratiques innovantes » s'ajoutent pour les 4 niveaux simultanément de nouveaux programmes, en particulier en histoire-géographie et en mathématiques, ainsi que le retour de la physique-chimie en sixième (le plus souvent néanmoins au détriment des Sciences de la Vie de la Terre et surtout de la technologie).

La voie professionnelle des lycées quant à elle subit de plus en plus la concurrence de l'apprentissage, concurrence orchestrée par le gouvernement. Les rares ouvertures de sections se font en apprentissage voire avec des publics mixtes apprenti-es/lycéen-nes professionnels (avec toutes les incohérences pédagogiques que cela engendre). L'avenir de la formation professionnelle pour le gouvernement et le MEDEF ?

La généralisation des blocs de compétences, des « parties » des diplômes nationaux dans lesquels le patronat piochera les « compétences » qui lui suffiront pour « l'employabilité » des salariés... on retrouve là la logique de l'inversion des normes imposée par la loi « Travail ».

Autre promesse du candidat Hollande : la création de 60 000 postes, dont 54 000 dans l'Éducation nationale. Non seulement ces 54 000 ne seront pas atteints mais une bonne partie de ces créations est absorbée par les stagiaires utilisés comme moyens d'enseignement et par la hausse démographique. Résultat : pas d'amélioration des conditions de travail des personnels et d'études des élèves.



Une des réponses attendues par les personnels pour améliorer leur situation aurait été d'augmenter enfin leur salaire, avec 14 % de perte du pouvoir d'achat depuis 2000. Outre la petite augmentation indiciaire qui concerne l'ensemble des agents publics, les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation vont bénéficier d'une « revalorisation » via une refonte des grilles et la création d'une classe exceptionnelle (qui est un grade d'accès fonctionnel, GRAF).

Cette « revalorisation » ne concernera pas tout le monde : les collègues avançant actuellement uniquement à l'ancienneté des grilles actuelles vont y gagner mais pour une partie de celles et ceux qui avancent actuellement pour tout ou partie au choix ou au grand choix, c'est une perte de salaire par rapport aux grilles actuelles.

Et que dire des personnels administratifs, de santé et sociaux non seulement exclus de ce dispositif mais qui vont même subir la RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de

l'expertise et de l'engagement professionnel), un système injuste et discriminatoire ?

Quant aux personnels ITRF (Ingénieurs et personnels Techniques de Recherche et de Formation) ils continuent de subir la fusion des corps, avec un système d'avancement clientéliste.

Pour la CGT, il faut, pour les personnels de l'Éducation nationale, la mise en place de grilles indiciaires avec augmentation uniforme, sans aucune place au mérite. Et pour rattraper les pertes de pouvoir d'achat de ces dernières années, une augmentation indiciaire pour tout le monde équivalant à 400 euros.

Un dernier mot sur les grands oubliés de cette rentrée : les personnels les plus précaires, les non-titulaires. Contractuel-les pour lesquels le plan dit de titularisation Sauvadet a été un leurre et qui attendent toujours la grille de rémunération promise, personnels AVS (auxiliaire de vie scolaire) et AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap) qui attendent toujours la prise en compte réelle de leur métier...

PAROLE À...

PATRICK TOUSEAU, EDUCATEUR SPORTIF

Syndiqué au S²E²T-CGT, mandaté à la Commission Mixte Paritaire du Sport*

Les élections TPE arrivent dans quelques mois, explique-nous en quoi tu es concerné :

Je suis salarié dans deux TPE associatives donc concerné au premier plan. Mais au-delà de ma situation personnelle, nous sommes près de 200 000 salariés isolés dans des associations, clubs, ligues et entreprises employeurs (75% des entreprises du secteur ont de 1 à 5 salariés), devant composer avec les temps partiels, les contrats intermittents et pour une partie d'entre nous les aléas du travail saisonnier.

Au nom de « l'idéal sportif » nous subissons des amplitudes de travail illégales, ceci lié à l'activité sportive et compétitive, des heures de préparation de cours non reconnues par l'employeur. Pire encore quand celui-ci exerce une « incitation » à travailler pour des indemnités (non légales) ou à s'orienter vers le statut d'auto-entrepreneur.

Quel est l'enjeu d'une bonne représentativité de la CGT ?

L'enjeu est essentiel, la CGT est la seule organisation syndicale s'étant opposée aux avenants sur les temps partiels (autorisés à partir de 2 heures hebdomadaires), à revendiquer des augmentations salariales pour tous les salariés, augmentations actuellement limitées au seul SMC (salaire minimum conventionnel) et qui consistent pour les dernières en date à un rattrapage du SMIC.

Enfin, avec la loi Travail et l'inversion de la hiérarchie des normes, les accords d'entreprise nous placeraient dans un rapport de force complètement délétaire.



Isolés, contraints, quelle serait notre marge de résistance ?

Seule une bonne représentativité de la CGT peut nous permettre de réagir, de s'opposer à ces attaques. Au-delà de la stigmatisation du gouvernement et des médias, la CGT est en effet la principale force de résistance à ce projet.

Une bonne représentativité nous permettra d'être présents dans les instances à venir (régionales) pour la défense des salariés des TPE, de construire un réseau dans le domaine sportif nous permettant d'aller à la rencontre des salariés, de provoquer le lien nécessaire à toute action, ceci même si nous voulons plus de proximité avec des représentants syndicaux dans toutes les entreprises sans seuil d'effectif.



Pour toi, quelles revendications sont essentielles ?

Concernant les TPE, la revendication essentielle est d'obtenir les mêmes droits pour tous : droits à la représentativité, activités sociales, droits de défense et de soutien, ceci quelle que soit la taille de l'entreprise. C'est revendiquer la mise en place d'un nouveau statut du travail garantissant des droits attachés à la personne du salarié, des droits cumulables transférables d'une entreprise à une autre, opposables à tout employeur (santé, formation...).

Plus spécifiquement dans le sport, c'est pouvoir vivre de notre métier, c'est échapper à la précarité : cela veut dire lutter contre les temps partiels et les contrats saisonniers, cela veut dire mettre fin aux « emplois » jetables ; construire par la formation professionnelle notamment des emplois durables évoluant au long d'une carrière, cela nécessite aussi une prise en compte de la pénibilité liée à l'âge de certains de nos emplois.

C'est également dans le sport obtenir l'égalité femme-homme (salaires, formations), c'est la reconnaissance de notre mission éducative et par là du temps de travail effectif, à savoir temps de préparation des séances, temps d'encadrement lors des compétitions sportives, ceci par une modification de la Convention Collective nationale du Sport.

** (Syndicat d'entraîneurs éducateurs de Tennis de Table)*

LA DEVISE DU CENTRE BENOÎT FRACHON : FLUCTUACT NEC MERGITUR* !

Les formations du dernier trimestre 2016

C'est le moment de vous annoncer les dernières formations syndicales de l'année à Courcelle.

Nous vous invitons à vous inscrire très rapidement.

Les places sont comptées !
Premier inscrit, premier servi !

En effet, le centre Benoît Frachon a été inondé en juin. Chambres du rez-de-chaussée, certaines salles pédagogiques sont totalement inutilisables.

Nous avons donc réduit le nombre de participants, animateurs du stage compris, à 12 personnes. Même en faisant cela, le centre risque de devoir faire appel aux hôtels voisins. Les camarades de la région parisienne ne sont donc pas sûrs de pouvoir être hébergés.

Aussi, nous avons également choisi de reporter à 2017, 2 stages :

- le stage « Défenseur syndical »
- et « Construire une action syndicale ».

Pour ce dernier trimestre de l'année, l'atmosphère sera intime mais toujours conviviale !

**« Quiconque néglige sa formation théorique se voue inéluctablement à la stagnation et au recul »
Benoît FRACHON**

Bonnes formations à tous !

* Fluctuat nec mergitur » : « Il est battu par les flots, mais ne sombre pas »

Travail / Santé - niveau 1 - Du 10 au 14 octobre à Courcelle
Public concerné : <ul style="list-style-type: none">• Militants syndicaux
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">• A partir du réel et des enjeux du travail, travailler transversalement en territoire• Maîtriser les outils et démarches pour répondre aux sollicitations des salariés, anticiper sur toutes modifications des organisations de travail• Outils et démarches pour transformer le travail et repenser l'émancipation sociale
Stage d'accueil des nouveaux syndiqués de RP 7-8 nov. (2 jours) à Montreuil
Public concerné : <ul style="list-style-type: none">• syndiqués de la région parisienne• nouveaux syndiqués• camarades qui n'ont jamais suivi de formation.
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">• découvrir physiquement la CGT et les syndiqués, se sentir chez soi à la CGT, connaître sa démarche pour y prendre toute sa place.
Juridique N2 : recours en droit administratif 8/10 nov. (3 jours) à Courcelle
Public concerné : <ul style="list-style-type: none">• Camarades en charge de la défense individuelle des agents publics
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">• Permettre un travail commun entre les défenseurs des différentes OS de la FPE• Porter une démarche et une procédure juridique cohérentes co-construites par tous• Construire par l'intermédiaire de ses défenseurs syndicaux ses revendications et la prise en compte de nécessaires évolutions législatives et/ou réglementaires au regard de la jurisprudence.• Répondre aux besoins et attentes des salariés de son secteur• Assurer dans de bonnes conditions son activité de défense juridique• Construire un dossier, une défense, l'argumenter...
Juridique N2 : Droit privé – 8/10 nov. (3 jours) à Courcelle
Public concerné : <ul style="list-style-type: none">• Elus et mandatés, défenseurs syndicaux, conseillers du salarié, responsables juridiques
Objectifs : <ul style="list-style-type: none">• être militants du droit et non des spécialistes (pas des juristes professionnels)• L'action se fait d'abord dans les établissements par l'organisation du rapport de force. En cas de blocage, on peut envisager la démarche contentieuse à travers des échanges et une transmission de savoirs, devant être réemployés

**POUR VOUS INSCRIRE : Avec votre syndicat, remplissez et renvoyez-nous le plus rapidement possible la fiche d'inscription à ferc@cgt.fr . Envoyez votre demande d'autorisation d'absence à votre employeur au plus tard 30 jours avant le début du stage.
Les modèles sont dans le courriel « Formation syndicale 2016 » disponible sur le site www.ferc.cgt.fr (rubrique formation syndicale). Pour tout renseignement : ferc.orga@ferc.cgt.fr**

VIE FÉDÉRALE

ADOS EN BIDONVILLES : UNE DÉSCOLARISATION ALARMANTE !

La FERC-CGT est membre du Collectif pour le Droit des Enfants Roms à l'Éducation (CDERE), créé en 2009, qui dénonce la situation alarmante des 9 000 enfants¹ vivant en bidonvilles et en squats, la plupart Roms d'Europe de l'Est. Il a décidé en 2015 de consacrer une étude aux 12-18 ans, à paraître le 23 septembre.



Familles roms revendiquant leurs droits devant la préfecture de Créteil

Depuis 25 ans que les bidonvilles sont réapparus, une génération est privée d'un accès effectif et régulier à l'école. Si ces enfants discriminés sont invisibles et leur nombre exact inconnu, c'est parce que la plupart des maires, qui ont l'obligation de recenser les enfants d'âge scolaire (article L131-6 du Code de l'éducation), négligent ce recensement ou évitent de compter ceux des habitats précaires.

Selon les diagnostics établis à la demande de la préfecture d'Île-de-France avant l'expulsion des « campements illicites » entre fin 2012 et juillet 2015, sur 13 000 personnes rencontrées, seulement 20% des enfants en âge scolaire étaient scolarisés !

Nombreux obstacles créent des parcours scolaires chaotiques : refus d'inscription par des mairies, délais des tests et de l'affectation trop longs, les conditions de vie en bidonville² ... L'obstacle majeur, ce sont les expulsions à répétition des lieux de vie. En 2015, parmi les 11 000 personnes expulsées, un tiers étaient des enfants. Selon la LDH, au 2^e trimestre 2016, 932 personnes ont été expulsées de 12 lieux de vie, sans quasiment aucune proposition d'hébergement.

L'été 2016, ça continue : plus de 50 familles à Saint-Denis le 6 juillet, 200 personnes à Saint-Ouen le 26 juillet... Les bidonvilles se déplacent mais comment retrouver le chemin de l'école ?

Pourquoi enquêter sur les adolescent-es ?

C'est l'âge de tous les dangers. L'objectif de l'étude du CDERE est de rendre visibles les phénomènes de non scolarisation et de déscolarisation des 12-18 ans en bidonville. Révélatrice d'un système discriminatoire, l'invisibilité amplifie la stigmatisation.

L'enquête repose sur un recueil d'informations, à l'aide d'un questionnaire élaboré par le CDERE. 161 questionnaires valides ont été remplis dans 34 bidonvilles et squats de novembre 2015 à janvier 2016. L'enquête recueille aussi des commentaires des jeunes sur ce qu'ils pensent de l'école et des entretiens montrant différents parcours ou projets de vie.

Sur ces 161 questionnaires, 85 jeunes (53%) ne vont pas à l'école au moment de l'enquête. Encore s'agit-il de lieux de vie où un suivi associatif permet de limiter les dégâts ! Parmi ces non scolarisés, certains ne l'ont jamais été, d'autres ont été déscolarisés. Le taux de scolarisation chute de 61% pour les 12-13 ans à 4% pour les 16-18 ans !

L'enquête fourmille d'indications intéressantes et débouche sur des recommandations qui se heurtent aux politiques discriminatoires et d'austérité :

- Mettre fin au déni en produisant une meilleure connaissance de la situation de ces adolescent-es.

- Renforcer et rendre accessibles les dispositifs comme les UPE2A (ex-classes d'accueil) et les UPE2A-NSA (non scolarisés auparavant), en y maintenant les élèves aussi longtemps qu'ils en ont besoin, au lieu de les en écarter au bout d'un an au prétexte de l'inclusion.

- Raccourcir les délais des tests -du CIO, du CASNAV- et des affectations.

- Attacher une attention particulière aux jeunes filles, dont l'abandon scolaire est plus précoce.

- Allouer les moyens nécessaires à la poursuite de la scolarité ou aux dispositifs de formation et d'insertion professionnelle, notamment des parents-adolescents...

Une étude très utile pour mieux connaître ces situations... et revendiquer !

¹ UNICEF FRANCE, « Chaque enfant compte. Partout tout le temps », 2015, disponible ici : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/rapport_chaque_enfant_compte_rapport_unicef_france_202015.pdf

² Plus de détails dans la brochure du CDERE : http://www.romeurope.org/IMG/pdf/fiches_d_information_a_l_usage_des_enseignants-2.pdf



Enfants roms fiers de leur rentrée scolaire à Choisy-94 (photo P. Lafrance)

CONDITIONS DE TRAVAIL TOUT AU LONG DE LA VIE PROFESSIONNELLE DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE À LA FERC OFCT...

« *Pourrons-nous travailler plus longtemps en gardant le niveau, le rythme de travail que nous connaissons ? Bien évidemment non.* »

C'est sur cette introduction que des chercheurs, enseignants chercheurs, sociologues, psychologues du travail, ergonomes, économistes... des laboratoires de psychologie des universités de Rouen (PSY-NCA), de Montpellier (Epsilon), du Centre d'Études de l'Emploi, dont le CREAPT (Centre de Recherche sur l'Age des Populations au Travail) ont croisé, durant une journée, leurs regards de professionnels et le résultat de leurs recherches en milieu de travail sur ces questions, avec un focus sur les seniors.

Une soixantaine de professionnels et d'étudiants en travail santé ont assisté aux travaux. La Ferc était la seule organisation syndicale invitée, au titre de son Observatoire Fédéral des Conditions de Travail (FERC OFCT).

Les recherches, les études fondées sur les enjeux, les méthodes et les perspectives d'action ont été développées et débattues :

- négociations annuelles obligatoires (NAO) sur l'amélioration des conditions de travail des seniors,

- pénibilité du travail, usure professionnelle dans les emplois atypiques,

- risques professionnels des anciens salariés devenus dirigeants de TPE,

- insertion professionnelle des seniors.

Toutes ces questions interpellent et intéressent directement le syndicalisme qui se retrouve, avec son regard propre s'agissant du travail au XXI^e siècle, sur le même terrain que les chercheurs.

La FERC OFCT est donc intervenue pour souligner que :

- Ces moments de socialisation, entre chercheurs et syndicalisme constituent des temps privilégiés à développer puisqu'ils nous permettent de disposer de données fiables, claires, lesquelles font levier pour sortir d'une prévention normative et assurancielle.

- Chercheurs et FERC OFCT partagent une démarche fondée sur le réel de l'activité de travail, sur la parole des travailleurs. Celle-ci est un socle incontournable pour transformer les situations de travail, pour refonder de la démocratie sociale.

- La bataille du temps est un impératif pour construire de la mémoire, de la traçabilité des organisations et des conditions de travail afin de faire reconnaître toutes les atteintes à la santé et ouvrir les voies de la transformation du travail.



Un débat à caractère plus syndical que professionnel s'est ensuite engagé.

La FERC OFCT a remercié l'ensemble des professionnels de leur invitation, pour leurs travaux, temps d'oxygène pour tous. Elle a notamment rappelé que, chaque année, plus d'une centaine de médecins du travail sont poursuivis pour avoir attesté du lien entre travail et atteintes à la santé.

La rencontre entre professionnels en travail santé et FERC OFCT conforte et valide les analyses et le travail fédéral. Elle a confirmé la nécessité d'établir des passerelles entre chercheurs, préventeurs professionnels et syndicalistes dont l'action et le regard sont complémentaires et se nourrissent mutuellement.

Cette journée a par ailleurs permis de poser notre expérience syndicale et ses démarches, lesquelles ont abondamment nourri le débat.



INTERNATIONAL

XVI^E SOMMET DE LA FRANCOPHONIE À MADAGASCAR - NOVEMBRE 2016

Les Sommets de la Francophonie sont des rencontres des chefs d'État et de gouvernement des pays membres de l'Organisation internationale de la francophonie qui se tiennent tous les deux ans depuis 1986.



Cette institution est constituée de 54 pays membres, 3 pays associés et 23 pays observateurs. La Secrétaire Générale de la Francophonie est aujourd'hui Michaëlle Jean, du Québec et originaire d'Haiti.

Le XVI^e Sommet se tiendra à Antananarivo les 19 et 20 novembre 2016 autour du thème : « croissance partagée et développement responsable : les conditions de la stabilité du monde et de l'espace francophone ».

Pour illustrer cette thématique, le Comité d'organisation a choisi pour logo du Sommet (ci-dessous), un symbole représentant l'arbre du voyageur, « Ravinala » en langue malgache, qui contient dans ses feuilles de l'eau pour se désaltérer.

La francophonie syndicale, un outil de lutte pour l'éducation et pour les personnels

Le Comité Syndical Francophone de l'Éducation et de la Formation (CSFEF) a été créé en 1987. Inclus dans l'Internationale de l'Éducation (IE), c'est également une OING (Organisation Internationale Non Gouvernementale) accréditée auprès de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF).

Il n'existe pas de processus spécifique d'affiliation au CSFEF : il est dépendant du bailleur naturel, l'OIF, pour mener à bien des projets.

Ces dernières années, le CSFEF a ainsi réalisé des formations pour de nombreux syndicats d'Afrique francophone sur les réformes en éducation, pour l'implantation de sites internet, sur l'éducation au développement durable...

Tous les deux ans, la Rencontre des syndicats francophones

Tous les deux ans, en marge du Sommet de la Francophonie, le CSFEF rassemble les syndicats francophones pour une Rencontre. Au programme, ateliers et plénières sur l'ensemble des thèmes qui préoccupent les organisations : salaires et conditions de travail, formation des enseignant-es, mais aussi renforcement des syndicats, actions collectives...

La prochaine Rencontre se tiendra à Madagascar du 19 au 22 novembre. Une déclaration rassemblant l'ensemble des revendications des syndicats enseignants francophones est adressée à l'OIF, afin d'inciter les États à intégrer des objectifs ambitieux dans la déclaration finale du Sommet.

Le CSFEF s'engage contre la privatisation de l'éducation

Le CSFEF, avec plusieurs autres organisations francophones et internationales, a entamé un travail contre la marchandisation de l'éducation. Un questionnaire a été envoyé à l'ensemble des syndicats francophones de l'IE et les résultats sont alarmants. En effet, le secteur privé est maintenant solidement implanté partout.

Les États font preuve d'une grande complaisance, voire soutiennent financièrement l'Éducation privée, qu'ils présentent parfois comme une solution aux carences du système public !

Dans des pays fragiles la ségrégation qui résulte de cette éducation à plusieurs vitesses apparaît comme une bombe à retardement : quel avenir commun, lorsque les enfants de confessions ou d'ethnies différentes ne fréquentent pas les mêmes écoles ? Le CSFEF, au sein de la coalition contre la marchandisation, va travailler au lancement de campagnes, en Afrique francophone, pour l'investissement public dans l'éducation. Le CSFEF permet de jeter des ponts entre des syndicats qui, sinon, se sentent bien isolés. Les partages d'expériences ainsi permis stimulent de nouvelles actions.

Lors du dernier congrès de l'Internationale de l'Éducation qui s'est déroulé à Ottawa en juillet 2015, la FERC a travaillé avec les Camarades membres du CSFEF et depuis, les contacts se sont amplifiés.

Notre organisation va envoyer un-e représentant-e à cette rencontre préalable au Sommet de la Francophonie. Nous devons nous positionner pour devenir membre de ce Comité Syndical Francophone et nous investir davantage à l'International à l'heure où la mondialisation libérale nous l'impose.

La CGT s'y investira en affirmant ses idées qui sont souvent très écoutées. Nous ne pouvons plus ignorer que les politiques d'éducation ne se limitent plus au seul champ franco-français, la solidarité ça se construit au quotidien.



TAFTA / CETA

Entre mai 2009 et septembre 2014, l'Union européenne (UE) et le Canada ont négocié un accord de libre-échange, l'Accord économique et commercial global (AECG, en anglais "CETA"). Au même titre que le projet de "Partenariat" transatlantique actuellement en cours de négociation entre les Etats-Unis et l'UE (TAFTA/PTCI)¹.

Sans que soient informés et consultés les peuples européens et canadiens, la Commission européenne, au nom des 28 (27, aujourd'hui) États membres de l'UE, et le gouvernement canadien sont (étaient) sur le point de sceller cet accord.

Si ces acronymes commencent à être connus, qui sont les instigateurs de ces accords, quels sont leurs buts, que cachent-ils ?

Ce sont les conseils d'administration des grandes entreprises qui en sont les instigateurs, grâce aux lobbies. Ces groupes de pressions agissent dans tous les endroits où sont prises les décisions politiques, économiques et financières internationales, européennes et nationales.

Les décideurs souhaitent effacer toutes les formes de réglementation régissant le commerce et la circulation des investissements entre l'Amérique du Nord et l'Europe pour pouvoir faire circuler et diffuser toutes les marchandises sans aucun contrôle.

Cela consiste à abolir les derniers droits de douane entre les deux zones économiques dans tous les domaines et notamment dans l'agriculture. « Concilier » les réglementations des deux côtés de l'Atlantique, ce traduira la plupart du temps par l'alignement sur le modèle Nord Américain des lois et des normes qui protègent la santé publique, les travailleurs avec la disqualification des considérations sociétales, politiques ou morales comme critères de choix, les consommateurs ou encore l'environnement.

A donner des droits exceptionnels aux multinationales afin d'assurer la mise en œuvre effective, l'accord TAFTA et UE-Canada s'inspirent des mêmes principes et proposent les mêmes mécanismes : « de justice » privée pour les investissements, de coopération réglementaire, y compris contre le refus des peuples, la libéralisation du commerce agricole, la constitution de listes destructrices de libéralisation des services publics.

Mais l'étude de l'Université de Tufts aux Etats-Unis établit en 2014 des projections pessimistes : le TAFTA entraînerait des pertes de PIB et d'emplois en Europe en 2025 (respectivement de 0,5% et 130 000 rien que pour la France).

Plus de 80% des firmes US sont liées d'une façon ou d'une autre aux entreprises canadiennes, ce qui revient à dire que si le CETA est signé, par leur intermédiaire, celles-ci pourraient dès lors bénéficier de toutes les dispositions d'arbitrage d'investissement (coopération réglementaire comprise).



Le mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et Etats (RDIE), aussi connu sous le sigle "ISDS", pour "Investor-State Dispute Settlement", permet aux entreprises de poursuivre un gouvernement lorsqu'elles estiment qu'il a pris une décision juridique ou réglementaire qui contrevient à ses "droits".

C'est donc le cas de toute régulation d'intérêt général qui réduirait la rentabilité de son investissement ou limiterait le champ de ses activités. Les États, quant à eux, ne peuvent attaquer les investisseurs.

Pour la CGT, il est d'une importance capitale que les négociations soient franches, équilibrées et loyales. C'est bien là que le bât blesse, l'évidence même nous montre qu'aucun de ces trois principes n'est respecté.

Pour exemple : le cigarettier Philip Morris exige de l'Uruguay le paiement d'une compensation de 25 millions de dollars suite à la décision de l'Etat sud-américain de mettre en place une politique anti-tabagisme, à savoir l'inscription obligatoire d'avertissements de santé sur les paquets de cigarettes, mais l'Uruguay ne pourra pas demander des dommages et intérêts à Philips Morris si il gagne le procès. De même, il ne peut même pas se faire rembourser les frais inhérents à la facture judiciaire !

¹ Le CETA/TAFTA est un accord commercial et d'investissement dont les négociations se sont déroulées et se déroulent encore dans une parfaite opacité.

11^e CONFÉRENCE DES RETRAITÉS DE L'UFR FEREC RAPPORT D'ACTIVITÉ

16

Le Lien N° 188 - sept. 2016

À notre dernière conférence de l'UFR en 2013, nous notons qu'avec les attaques sans précédent contre le pouvoir d'achat des salariés (actifs, chômeurs), les retraités avaient subi une régression sociale jamais connue jusqu'alors. Le pays était dirigé par un gouvernement de la droite dure.

Les travailleurs, les citoyens espéraient tout autre chose d'un gouvernement et d'un président, d'une Assemblée Nationale de gauche, élus par un électorat de gauche. Ils ont montré que l'on pouvait faire pire. Ces trois années, votre UFR n'a pas ménagé ses forces pour construire et développer l'activité syndicale des retraités en lien avec les actifs.

Un secrétariat de quatre camarades cède la place à un bureau de 8 camarades.

À Françoise Raffini qui ne souhaitait plus se représenter, a succédé un secrétariat composé de 4 camarades, déjà constitué avant la conférence de 2013. Ce secrétariat à 4 s'est poursuivi jusqu'en mars 2015 avec Alice Bernet, Alfred Gabison, Annick Guillochon et Catherine Lefebvre et s'est réuni 10 fois, de Janvier 2014 jusqu'à mars 2015.

Depuis, suite au constat d'un secrétariat faisant pratiquement double emploi avec le bureau, ce dernier a prévalu. Le bureau a préparé les débats de la commission exécutive ainsi que la participation aux différentes instances (comité général de l'UCR - Union Confédérale des Retraités - qui se tient 2 fois l'an), congrès de l'UCR, CNF - Conseil National Fédéral-, les réunions UFR-UCR, les débats autour de la syndicalisation, manifestations...).

Il a également réfléchi sur les articles devant être publiés dans le Lien aux pages « retraités, continuité de la vie syndicale ».

Ainsi 29 articles, rédigés par la grande majorité des membres de la commission exécutive, ont été publiés.

Des thèmes tels que « l'adaptation de la société au vieillissement », « Sécurité sociale », « Complémentaires santé », « MGEN », « Loisirs et solidarité des retraités », « La bataille idéologique », « Le 3 juin 2014, plus de 20 000 foulards rouges à Paris » ... des articles liés à l'actualité ont été écrits mais également des réflexions telles que « les retraités et la culture » ou « les méfaits du tout marché sur l'environnement ».

La 10^e conférence avait élu, fin 2013, 21 membres de la CE (15 hommes et 6 femmes). En cours de mandat des modifications, liées à la vie, ont conduit à des retraits et cooptations.

2 camarades ont quitté la CE pour des raisons personnelles. 2 camarades n'y participent plus. La CE s'est renforcée passant à 27 camarades, 9 femmes et 18 hommes.

La présence à la CE : pour 10 camarades la participation a été supérieure à 8/12 réunions. Evidemment, des absences sont liées à des impossibilités diverses (grèves de transports, maladie, etc.).

D'une manière générale, les thèmes abordés sont retraduits dans le Lien qui permet d'être le trait d'union avec les adhérents retraités de la FEREC.

Ainsi :

- Les journées d'action des 29 janvier et 6 février 2014, initiatives où les retraités ont pris une part importante. Rappelons la pétition recueillant 110 000 signatures à l'intention du Président de la République et la grande manifestation nationale pour l'augmentation des retraites le 3 juin 2014 à l'appel des organisations CGT, FO, FSU, Solidaires, CFTC, LSR et UNRPA.

- D'autre part les conséquences dramatiques pour les habitants des villes conquises par la droite avec une poussée d'élus du Front National après les élections municipales. La protection sociale, vitale pour les retraités, gravement menacée par le pacte de responsabilité, la défense du pouvoir d'achat, ont mobilisé actifs et retraités les 30 septembre, 16 octobre 2014. L'UFR a participé à la mobilisation des retraités du 9 juin 2016 à l'appel de 9 organisations.

En 2015, année de la COP 21, la CE de l'UFR a organisé un débat sur les questions d'écologie, avec l'aide d'un intervenant spécialiste. Et les débats, après les attentats de Saint Denis et de Paris, autour de la déchéance de nationalité et de l'état d'urgence.

Organisations	Conférence 2013	Actuel	Membres du bureau
UNSEN	9	11	1
MULTIPRO	1	1	
CULTURE	2	4	1
SNPEFP	1	1	1
SNTRS	5	6	3
SNFPA	2	2	1
MJC	1	1	1
FEREC SUP	0	1	

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

GROUPES DE TRAVAIL

- Groupe communication

Il est composé de 4 camarades. Chargé de mettre en œuvre les outils de communication, de faire des propositions d'articles pour Le Lien, de réfléchir aux pages retraités du site internet.

Depuis peu, il a intégré le groupe communication de la FERC : amélioration de sa presse ainsi que du site de la FERC afin de le rendre plus attrayant.

- Groupe de travail revendications

Egalement composé de 4 camarades, il a travaillé sur pouvoir d'achat, CSG, CASA, loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, complémentaires santé, ...

- Retraités dans la société

Un groupe de travail a existé un certain temps. Ce groupe aurait besoin d'être réanimé tant la question de la continuité syndicale est essentielle. Une déperdition au passage à la retraite nuit gravement à l'activité syndicale, au rapport de force.

Un comité général de l'UCR auquel a participé un délégué avait précisé à l'ordre du jour la « Qualité de vie syndicale, syndicalisation ». Le rapporteur a alerté sur un retard d'environ 2200 FNI entre 2014 et 2013.

Un groupe de travail santé, sécu, prévoyance est élargi au niveau fédéral.

Des camarades, au nombre de 4, sont élus à la commission exécutive de la FERC.

L'UFR a participé à l'actualisation des repères revendicatifs fédéraux et à la rédaction du projet de document d'orientation (résolution 3) pour le congrès de la FERC qui aura lieu début décembre.

EFFECTIFS

Le nombre global d'adhérents retraités à la FERC est en légère augmentation sans toutefois comprendre à quoi correspond l'augmentation chez les « multipro » (tableau ci-contre).

INFORMATION DES ADHÉRENTS

La confédération édite un mensuel, « Ensemble » que chaque adhérent doit recevoir car compris dans la cotisation. Vie Nouvelle est la revue en direction des retraités. Un gain important d'abonnements à Vie Nouvelle peut être réalisé.

Les abonnements restent stables à la FERC : 2108 en 2013, 2089 en 2014.

La revue fédérale Le LIEN, paraissant 4 fois par an, comporte 3 à 4 pages retraités.

Environ 2500 adhérents, ayant fourni leur courriel, reçoivent tous les jours des informations CGT (Panorama de la presse - Activité confédérale - UCR - UGFF - FERC...).

PARTICIPATION DE L'UFR DANS DIFFÉRENTES INSTANCES

Tous les 2 mois l'UCR réunit les UFR : 2 camarades.

2 camarades au Collectif retraité à l'UGFF : aborde les questions des retraités dans la Fonction Publique.

1 délégué de chaque UFR au Comité général de l'UCR, tous les six mois.

Une camarade au Collectif « Retraites » de l'UGICT, où sont surtout traités les problèmes des retraites complémentaires du secteur privé, y aborde les problèmes de l'IRCANTEC.

Participe également 1 camarade aux questions internationales aussi bien les questions européennes au Collectif UCR que mondiales au collectif FERC.

	2013	2014	2015
Unsen	1922	1922	1818
Ferc-sup	176	194	154
Montpellier	4	-	-
Crous	6	6	6
Snpefp			16
Snpeip	18	12	15
Afpa	113	110	94
Sntsr	331	325	328
Inra	52	45	47
Culture	48	56	62
Mjc	35	35	35
Ucpa	9	6	-
Fjt	5	5	7
Asso	2	1	-
multipro	14	148	383
Total	2815	2869	2956

51^e CONGRÈS CONFÉDÉRAL

3 camarades, élus par l'UFR, ont participé au congrès. Pour deux d'entre eux, c'était leur 1^{er} congrès.

Ce congrès a permis que soit enfin inscrite dans les statuts confédéraux la place des retraités au sein de la CGT, après que l'un de nos camarades a soulevé la question au 50^e congrès. Un retraité est désormais l'égal d'un actif du point de vue de sa représentativité.

CONGRÈS DE L'UCR

3 camarades ont été délégués au 10^e congrès de 2014 dont l'ordre du jour était :

- Une société pour tous les âges, pour un XXI^e siècle de progrès social.
- Le syndicalisme spécifique dont les retraités ont besoin.
- Besoin d'une force sociale de lutte.

Les amendements présentés par notre UFR ont presque tous été retenus.

Alfred Gabison - CE UFR

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

DOCUMENT D'ORIENTATION

*Tous ensemble agissons ! Pour une véritable revalorisation des retraites
Pour la reconquête et le développement des services publics*

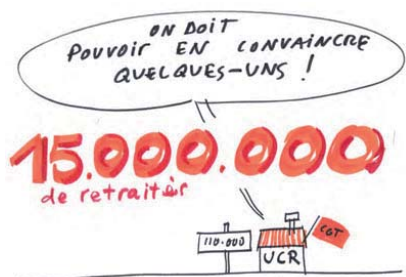
Le montant des pensions retraites a été gelé durant 2 ans 1/2 par le gouvernement (1er avril 2013 au 1er octobre 2015). Les retraités n'ont eu pour solde de tout compte que 0,1 % au 1er octobre.

Depuis plusieurs années, les 16 millions de retraités de ce pays, du secteur public comme du privé, constatent que leur situation ne cesse de se dégrader. 10% des retraités vivent sous le seuil de pauvreté, de nombreux retraités de 60 à 69 ans sont contraints d'occuper un emploi en raison du montant insuffisant de leur pension.

Retraités et actifs, ensemble, doivent lutter pour la défense de la protection sociale, du pouvoir d'achat des retraités, le droit à la santé, au logement, bref le droit à vivre dignement sa retraite...

Les retraités ont été nombreux à manifester avec les jeunes, les salariés et les privés d'emploi pour refuser le projet de loi contre le travail. Cette loi a pour objectif de faire « baisser le coût du travail » pour satisfaire le patronat. Cela aurait pour conséquence une baisse des cotisations versées aux caisses de retraite, qu'elles soient de base ou complémentaires. Il y a donc un grand danger pour les pensions de retraite et pour la Sécurité sociale.

Les retraités sont des citoyens à part entière. Ils ont contribué au développement économique et social de ce pays. Ils ne demandent pas la charité mais la dignité !



L'UFR REVENDIQUE :

- le retour à la revalorisation annuelle de toutes les pensions et retraites au 1er janvier et le rattrapage des 30 mois sans revalorisation ;
- l'indexation sur l'évolution des salaires ;
- l'amélioration du pouvoir d'achat et aucune pension inférieure au SMIC pour une carrière complète à 1 700 € net ;
- un rattrapage immédiat de 500 € ;
- le rétablissement de la demi-part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés ayant élevé un enfant et le retour à l'exonération fiscale des majorations familiales de pension pour les retraités ayant eu 3 enfants et plus ;
- le maintien et l'amélioration des pensions de réversion et la suppression des conditions de ressources ;
- la prise en charge intégrale de la perte d'autonomie par la branche maladie de la SS et la suppression de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie). Compte-tenu de l'insuffisance de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, il faut augmenter les moyens pour l'amélioration de la prise en charge à domicile ou en établissement ;
- la construction d'EHPAD et de maisons de retraites publiques avec des tarifs accessibles à tous ;
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.
- la sauvegarde des régimes complémentaires AGIRC-ARRCO et IRCANTEC.

POUR UN SYNDICALISME CGT RETRAITÉS DYNAMIQUE ET RENFORCÉ

Si nous voulons contribuer à construire une société alternative plus juste pour tous les travailleurs, actifs comme retraités, il nous faut pour cela concevoir une intervention syndicale CGT qui s'étende à toutes les composantes du salariat, y compris l'ensemble de la population retraitée qui est, dans son immense majorité, anciennement salariée et dont l'avenir est très fortement interdépendant des actifs, lesquels seront aussi de futurs retraités.

Pour cela, une approche du syndicalisme CGT des retraités s'impose qui ne soit pas seulement un syndicalisme de fidélité et de force d'appoint.

Le syndicalisme retraité CGT doit porter deux dimensions, professionnelle et territoriale.

Le déploiement de l'activité de notre union sur les lieux de vie suppose, à l'évidence, une réflexion approfondie sur notre place dans la fédération tout d'abord, puis dans l'UCR, l'UGFF ainsi que dans les UD et les UL.

Investir les lieux de vie où s'élaborent et se construisent les revendications spécifiques aux retraités : les villes où nos adhérents demeurent, les structures dans lesquelles ils militent, UL ou UD, collectifs retraités du type UGFF, UCR, union fédérale...

Une telle démarche suppose un renforcement significatif de notre syndicalisation ce qui passe d'abord par la continuité syndicale : ne pas perdre d'adhérents lors du passage à la retraite.

Alain Barbier - CE de l'UFR

RETRAITÉS, CONTINUITÉ DE LA VIE SYNDICALE

POURQUOI LES RETRAITÉS ÉTAIENT-ILS NOMBREUX DANS LES MANIFESTATIONS POUR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI ? PAS SEULEMENT PAR SOLIDARITÉ AVEC LES ACTIFS.

Ils savent que leurs régimes de retraite sont liés à la Sécurité sociale, à l'AGIRC-ARRCO, aux conventions collectives et, pour les fonctionnaires, au statut de la Fonction publique (ainsi qu'à l'IRCANTEC pour les non-titulaires).

Or, ces conquêtes sociales fondamentales sont menacées par la loi El Khomri, dite, par antiphrase, loi travail.

Les retraités sont frappés durement par la politique d'austérité. Ils continuent à se battre pour leurs propres revendications qui ont été à nouveau rejetées par Michel Sapin le 3 juin dernier (revalorisation annuelle au 1^{er} janvier, indexée sur l'évolution du salaire moyen, pas de pension inférieure au SMIC, rétablissement de la ½ part fiscale supplémentaire pour tous les parents isolés, retour à l'exonération des majorations familiales pour les parents d'au moins 3 enfants, etc.). Pire, on annonce un nouveau gel des pensions.

Seuls, les retraités n'ont pas fait reculer le gouvernement malgré de grandes manifestations nationales depuis 2014. Ils savent que c'est tous ensemble qu'il s'agit de le faire reculer, d'où leur présence dans les manifestations pour le retrait de la loi « travail ».

Le gouvernement au service du patronat « *Jamais un gouvernement n'a fait autant pour les entreprises* » [Manuel Valls le 30 juin dernier], inspiré par la Commission européenne, le FMI et la BCE, ne s'arrêtera pas en chemin si la

mobilisation ne le bloque pas. Son but proclamé : diminuer le « coût du travail ». Or, les conquêtes ouvrières ont abouti par la lutte des classes à inscrire dans la loi la Sécurité sociale (qui est du salaire socialisé-différé), les congés payés (qui sont un non travail payé), la majoration des heures supplémentaires, les retraites -financées par les cotisations sur salaire-, qu'elles soient par répartition ou par inscription dans le grand livre de la dette publique (pour les fonctionnaires d'État). Là encore, qui peut ignorer que la cible suivante de cette loi serait le statut des fonctionnaires et le code des pensions ?

Ceux qui entraînent dans la vie active ou qui travaillaient déjà en 1968 - retraités aujourd'hui - se souviennent des questions posées par la grève générale, ce qu'ils ont obtenu (une belle augmentation des salaires en particulier), ce qu'ils n'ont pas obtenu (sur le terrain politique). Depuis, les contre réformes des retraites et les luttes pour s'y opposer n'ont pas manqué. Les grèves de 1995 ont fait échec au plan Juppé, par contre, depuis, les reculs se sont succédés : Fillon 2003 ; Woert 2010 ; Ayrault 2013.

Toutes ces expériences sont inscrites dans la mémoire collective. Elles ont compté dans la formidable mobilisation depuis mars.

Au départ, la revendication claire de retrait a permis une solide unité d'action¹ entre CGT, FO, FSU, SUD, UNEF, UNL, FIDL. Sans préjuger de la suite, on peut dire que rien ne sera plus comme avant.

Les retraités d'aujourd'hui ont lutté pendant leur vie active pour défendre les conquêtes arrachées par leurs aînés et avoir de nouveaux droits. Ils luttent pour que leur retraite soit préservée. Ils contribuent à cette chaîne de générations : en luttant pour eux, ils luttent pour leurs enfants et vice-versa.

Philippe Bouyries - CE de l'UFR

¹ *Comme en 2014 et 2015 lors des mobilisations des retraités, la CFTD a choisi de soutenir la politique antisociale du gouvernement...*



Au CNRS, dans la foulée de 1968, les « hors-statut » (les précaires) se sont mobilisés pour avoir le statut des personnels (contractuels de l'État à statut 59-1405). Dispersés dans des dizaines voire des centaines de laboratoires, ils ont revendiqué cette garantie collective nationale. Il faut pouvoir s'appuyer sur ces remparts contre la prééminence des accords locaux dérogeant aux statuts nationaux que préfigure la loi « travail » - comme cela commence dans les COMUE-





À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'Etat,
épargnez quelques mois
 et bénéficiez d'une **bonification de l'Etat**.

Et profitez pleinement de vos Chèques-Vacances auprès
 des **170 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Nouveau

Une bonification
 de **35%** pour les
 - de 30 ans

Pour toute information :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Coût d'un appel local

